

Questions orales

M. Mulroney: . . . donc ministre, est un excellent représentant de la Colombie-Britannique et un bon Canadien.

M. Benjamin: Et en avant la musique!

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Pêches, monsieur le Président. Ce qui est en cause, c'est la divergence d'opinions: pourquoi le ministre des Pêches n'a-t-il pas demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire effectuer une analyse indépendante du thon, et avez-vous informé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand vous avez pris la décision de laisser sortir le produit en cause?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la santé n'a jamais été en cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: La santé n'était pas en cause parce que le produit a été contrôlé en laboratoire à Vancouver, à Blacks Harbour et à Halifax.

Les comités indépendants qui se sont occupés de la question affirment tous qu'il n'y a aucun danger pour la santé. Ce qui est en cause c'est le côté appétissant, qui ne constitue pas un critère absolument objectif. Le rapport demandé par mon propre ministère dit que les directives antérieures étaient vagues.

Je voudrais bien que les députés comprennent que des affirmations répétées qui manifestement ne sont pas conformes aux faits ne sont pas à l'honneur de la Chambre et n'aident en rien la pêche de notre pays.

LE REFUS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES D'EMPLOYER LE PRODUIT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Hier soir, à la télévision, le ministre a tout simplement reconnu ce qu'il avait fait. Il a admis que la société aurait le bénéfice du doute. Après avoir acquis pour une valeur de \$100,000 de ce produit avarié qui fut, à un certain moment, déclaré impropre à la consommation, les Forces armées canadiennes ont refusé de le servir à leurs membres. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi les Canadiens, les personnes âgées qui vivent dans des foyers, les malades et les employés dans les hôpitaux et l'ensemble des citoyens, devraient courir le risque de consommer un produit que les Forces armées ont refusé d'employer et qui, dans l'esprit d'un grand nombre de nos concitoyens, constitue un danger pour la santé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Une voix: Oh, oh! Erik est arrivé!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je me demande toujours pourquoi il arrive que certains députés décident pour une raison qui m'échappe de ne pas écouter la réponse à une question.

M. Nielsen: Monsieur le Président, comme le ministre l'a expliqué, le produit en question n'a jamais présenté de danger pour la santé. Le ministère s'est fait livrer un chargement et s'est donné la peine de le soumettre à de nouveaux tests de laboratoire. Le laboratoire a certifié que le produit n'était pas nocif.

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je m'adresse de nouveau au premier ministre. Ce dernier se rappellera qu'il y a plusieurs années, les expéditions de saumon canadien avaient été mises en quarantaine parce qu'on avait appris que les produits destinés à l'exportation avaient été mal inspectés. Nos exportations s'élèvent à 1.7 milliards par année dont un demi milliard . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Skelly: Monsieur le Président, le ministre des Pêches a compromis nos ventes à l'étranger. Le premier ministre va-t-il faire ce qui s'impose en congédiant sur-le-champ le ministre des Pêches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois avoir déjà expliqué ce que je pensais du rôle du ministre des Pêches. Les preuves sont là et la demande du député n'est pas juste compte tenu des assurances fournies par le ministre . . .

Mme Copps: Allez-vous en donner à votre famille?

M. Mulroney: . . . et d'autres collègues et son ministère, à savoir qu'il n'existe aucune preuve de la nocivité de ce produit.

Aucune personne saine d'esprit ne souhaiterait un incident qui pourrait mettre en danger le bien-être de quelqu'un ou encore qui serait susceptible de ternir le moins le moins la réputation de qualité qu'ont nos produits à l'étranger.

L'incident s'étant produit, nous avons pris les mesures qui s'imposaient. On m'a dit que pareil incident ne pourra plus se produire, mais que nous devons sans cesse demeurer vigilants tout en étant fiers de la qualité de nos produits de poisson.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ÉTÉ INFORMÉ RELATIVEMENT AU PROBLÈME AYANT TRAIT AU POISSON AVARIÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre de la Consommation et des Corporations a dit ce matin, et je cite:

[Traduction]

«Je crois que le consommateur devrait être prudent; il devrait vérifier l'odeur et la couleur du thon. Lorsqu'un poisson est impropre à la consommation, on peut le sentir, à mon avis.»